

12 OCT. 2022

REÇU

DELIBERATION N° 35-22-C

L'an deux mil vingt-deux, le 05 octobre à 18 heures, le conseil syndical s'est réuni à Grand Lac Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget à Aix-Les-Bains, sous la présidence de Sandra FERRARI pour la délibération ci-dessous.

Nombre de membres en exercice :	34.
Nombre de membres présents :	22

Date de 1^{ère} convocation : 22 septembre 2022

Date d'affichage :

<u>Présents :</u>	Titulaires : Pierre-Louis Balthazard – Christian Berthommier – François Biquez – Gilles Camus – Gérard Dumaz – Régis Dumaz – Philippe Exertier-dit-Monnard – Maryse Fabre – Sandra Ferrari – Alexandre Gennaro – Pascal Ginollin – Jean-Marc Grellier – Raphaële Mouric – Sophie Petit-Guillaume – Dominique Pommat – Marie-Thérèse Salomon – Serge Tichkiewitch – Cécile Trahand – Alexandra Turnar – Peggy Viola – Jean-Marc Vial Suppléants (votant) : Thierry Bebert
<u>Excusés :</u>	Marcel Ferrari – Claudie Fraysse – Pierre-Damien Galène (pouvoir à Serge Tichkiewitch) – Philippe Galy – André Gimenez (pouvoir à Jean-Marc Vial) – Christian Gogny (pouvoir à Dominique Pommat) – Antoine Huynh (pouvoir à Peggy Viola) – Jean-Marie Manzato (pouvoir à Sophie Petit-Guillaume) – Nicolas Poilleux (pouvoir à Pierre-Louis Balthazard) – Karine Revol (pouvoir à Sandra Ferrari) – Gaëtan Vanin (pouvoir à Régis Dumaz)
<u>Absents :</u>	Bruno Exertier – Gérard Gonthier – Jean-Marc Léoufre – Marie-Pierre Montaro – Michel Regairaz

SUBVENTION COMITE DE SKI CONCOURANT AU RAYONNEMENT DU TERRITOIRE (compétences obligatoires)

La Présidente indique que le SMSB souhaite mettre en place une politique de soutien aux jeunes skieurs du territoire du SMSB concourant au rayonnement du territoire et accomplissant des missions d'intérêt général.

La Présidente indique que dans le cadre d'un partenariat avec le Comité de Savoie, au titre du soutien des collèges sport-études du Massif des Bauges (Collèges Marlioz à Aix-les-Bains, de Grésy-sur-Aix, du Châtelard, et de Saint-Alban-Leyssie) une subvention de 18 000€ sera allouée.

Le projet de convention est annexé à la présente délibération.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré et à la majorité,

→ **APPROUVE l'ouverture de crédits à hauteur de 18 000€**

→ **DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.**

Fait à La Féclaz, le 05 octobre 2022.

LA PRESIDENTE,
FERRARI Sandra

Certifié exécutoire
compte-tenu de la date de transmission en Préfecture, le



☑	Votants : 30
☑	Pour : 25
☑	Contre : 0
☑	Abstention (s) : 5
☑	Blanc (s) : 0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la date d'affichage de la décision et de sa transmission au contrôle de légalité, et dans un délai de deux mois à compter de sa notification aux candidats ayant participé à la procédure ou à compter de la réponse du Syndicat mixte, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

CONVENTION DE PARTENARIAT FINANCIER

ENTRE-LES SOUSSIGNES :

Le Syndicat Mixte des Stations des Bauges dont le siège social est situé 44 place centrale 73 230 La Féclaz, représenté par sa Présidente, Madame Sandra FERRARI,
Ci-après dénommé « le partenaire »

D'une part,

Et

Le Comité de Ski de Savoie, Association sportive dont le siège social est situé 53, avenue des 16ièmes J.O. d'hiver - 73200 Albertville
Représenté par Monsieur Thierry SCHOENAUER, Président, ayant tout pouvoir à l'effet des présentes,

Ci-après dénommé « Le Comité »

D'autre part

OBJET

Les années collèves sont des années de construction, de développement de l'adolescent ; ce sont des années charnières pour les disciplines nordiques.

Développer l'accès au haut niveau du ski nordique Savoyard grâce à une mutualisation des moyens des clubs et des collèves du secteur et ainsi renforcer l'identité du territoire « Massif des Bauges ».

Le collève de St Alban, avec sa section ski, est une structure d'appui du projet de performance fédéral. Cet établissement central ainsi que les classes à horaires aménagés des collèves de Marlioz, de Grésy-sur-Aix, du Chatelard constituent le maillage du territoire et permettent le regroupement des jeunes des clubs locaux : La Féclaz, Bauges Ski Nordique, et le Centre Ski Nordique du Revard pour des temps d'entraînements communs (1/2 journée par semaine).

MISE EN ŒUVRE

Les élèves de ces 4 établissements s'entraînent ensemble sur les temps dédiés. Les entraîneurs forment et évaluent leurs compétences. La coordination générale de ce double projet sportif et scolaire est indispensable pour une réelle plus-value à ce dispositif territorial « Massif des Bauges ». Elle est assurée par un cadre du comité et s'appuie sur un établissement référencé structure d'appui du pôle espoir SAVOIE.

ARTICLE 1 : ENGAGEMENTS DES PARTIES

Les engagements suivants n'ont pas un caractère d'exhaustivité.

Le Comité de Savoie s'engage à :

RECRUTEMENT :

- Faire appel, par l'intermédiaire des Ecoles du Ski Français et en établissant avec celles-ci un protocole de collaboration, à des entraîneurs titulaires d'un Brevet d'état ou d'un diplôme d'Etat d'Edicateur Sportif avec une carte professionnelle à jour. Ce diplôme garantit la connaissance et la maîtrise des consignes de sécurité.

FINANCEMENT :

- Participer au financement des honoraires de l'entraîneur coordonnateur et aux dépenses de fonctionnement à hauteur de 18 000€ annuels au minima,
- Réceptionner la cotisation familles (90€ / enfant scolarisé au collège de St Alban) et club (90€ / enfant scolarisé au collège de St Alban). Ces montants sont similaires pour l'ensemble des collèges Savoyards ayant une structure d'appui scolaire et sportive,
- Organiser et régler les factures liées à la coordination sportive et à son fonctionnement.

ETHIQUE :

- Exiger une attitude respectueuse de tous les athlètes des différentes structures lors de leurs activités sur le domaine skiable (professionnels, élus, clients)
- Exiger des athlètes une valorisation du territoire par quelque moyen que ce soit (paroles, réseaux sociaux, etc.)
- Sensibiliser les athlètes aux valeurs que sont le respect, la considération et la mise en avant du domaine
- Informer les athlètes sur l'économie et le fonctionnement d'un domaine de ski par le biais de conférences, intervenants, visite de site, etc.

SMSB s'engage à :

Le partenaire soutiendra sur la saison 2022/2023 les établissements scolaires ski identifiés du massif des Bauges :

- 18 000 € par année
- Ce montant devra être confirmé par le vote du budget annuel.

Pour mémoire

Les clubs de ski du district CCAS participent financièrement en versant 90 € par élève skieur au collège de Saint Alban.

Les familles de skieurs scolarisés dans l'établissement support du PPF participent financièrement en versant 90 € par élève skieur.

Le Conseil départemental de Savoie participe au règlement des honoraires du coordinateur et du fonctionnement de la section à hauteur de 18 000€.

ARTICLE 2 : RELATIONS AVEC LE PARTENAIRE

Le Comité de ski s'engage à fournir aux signataires de ce protocole une évaluation annuelle du fonctionnement de ces sections sportives, qui comportera notamment :

- Un bilan d'activité
- Un recueil des résultats sportifs obtenus,
- Le compte de résultat et le bilan financier.

Article 3 : LES MODALITES D'EXECUTION DU PROTOCOLE

Le présent protocole est conclu du 1^{er} septembre 2022 au premier septembre 2023

Le comité de ski de Savoie présentera au Syndicat Mixte des Stations des Bauges une facture annuelle du montant pré cité ; somme dénommée « collèges du territoire des Bauges », qui sera affectée à l'article N°6574 du budget principal du SMSB.

Article 4 : RESILIATION

Le présent protocole peut être résilié dans les cas suivants :

En cas de non-respect du présent protocole, il peut être dénoncé par lettre recommandée avec accusé de réception des co-contractants **trois mois** avant la fin projetée par l'une ou l'autre des parties. Cependant, dans l'intérêt des élèves, les parties s'engagent à rechercher une solution de **médiation** avant de prévoir la résiliation du présent protocole qui remettrait en question l'existence même de la section sportive. Dans tous les cas et pour ne pas porter préjudice au double projet des élèves, la résiliation ne sera effective avant la fin de l'année scolaire entamée.

Fait à

Le

La Présidente du SMSB
Sandra FERRARI

Le Président du Comité de Ski de Savoie
Thierry SCHOENAUER